

*Allocations familiales—Loi*

100. A entendre ses porte-parole dire tantôt blanc tantôt noir, on les dirait atteint d'une véritable schizophrénie.

Or, c'est justement le genre de programme qu'ils ont souvent réclamé quand ils étaient dans l'opposition et qu'ils semblaient décidés à adopter quand ils étaient au pouvoir. L'histoire les a cependant privés de cette occasion. Rien de plus normal que de les entendre défendre à la fois le pour et le contre sur tous les sujets. Il y a ceux parmi eux qui approuvent le tarif du Nid-de-Corbeau et ceux qui s'y opposent; certains réclament la baisse des taux d'intérêt, tandis que leurs collègues tiennent à ce qu'ils demeurent élevés; il y a les défenseurs des droits de la personne en Amérique centrale, mais il y a aussi le député de York-Peel (M. Stevens) qui appuie tous les régimes de droite qui violent les droits de la personne dans cette partie du monde. Quelques-uns, je dis bien quelques-uns, qui sont contre les essais sur les missiles de croisière, mais il y en a une foule d'autres, dont les dirigeants, qui sont en faveur. Il se trouve parmi eux des partisans du régime d'assurance-maladie, mais jamais on ne les entend poser de question à ce sujet à la Chambre si ce n'est pour féliciter en quelque sorte les gouvernements provinciaux conservateurs qui font tout pour l'affaiblir. Les conservateurs ont deux positions sur les sociétés de la Couronne, comme d'ailleurs sur presque tous les sujets imaginables. Dans un certain sens, j'admire l'esprit de diversité dont ils font preuve. C'est peut-être qu'ils voudraient nous voir adopter un régime de gouvernement qui se rapproche davantage du congrès américain, mais chose certaine, la population canadienne n'y trouve guère son compte.

● (1630)

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur le Président, j'estime que ce projet de loi, qui, de toute évidence, sera adopté à l'étape de la troisième lecture puisqu'on a eu recours à la motion de clôture, sera source de difficultés financières pour bien des petits Canadiens. Je suis en outre convaincu—et c'est là le point de vue de mon parti, puisque nous croyons en l'universalité—que, en rétrospective, ce jour-ci nous paraîtra comme étant celui où le gouvernement a décidé de supprimer ce principe. Tel sera précisément l'effet de ce projet de loi. Cette mesure législative altère le principe sous-jacent aux allocations familiales, c'est-à-dire leur caractère universel.

Évidemment, nous savons tous que les allocations familiales avaient été conçues à l'origine pour alléger la fardeau financier que représente l'éducation des enfants et pour donner aux chefs de familles des chances raisonnablement égales.

Comme l'a déjà rappelé un de mes collègues, cette mesure entraînera aussi un fardeau financier injuste pour certains établissements canadiens qui s'occupent d'enfants. Par exemple, il y a cet orphelinat, dans ma circonscription, qui héberge des garçonnets de toutes les confessions. Il est administré par la Confrérie des frères chrétiens. Ce projet de loi leur causera de sérieux problèmes, car il diminuera injustement leurs revenus. Et tout cela en période de grand marasme économique! L'aide que leur apportait le grand public a faibli par suite du fort chômage, de l'inflation débridée et de la récession aiguë qui affligent le pays en ce moment. A tous les points de vue, ce projet de loi injuste, cruel et mesquin n'aurait jamais dû être

inscrit au Feuilleton. En tout cas, il n'aurait jamais dû faire l'objet d'une motion de clôture ou de répartition du temps.

Voyons un peu dans quel contexte ce projet de loi nous a été présenté. Il y a quelques jours, Statistique Canada divulguait ses données sur le chômage. D'après les chiffres cités, le nombre des chômeurs canadiens s'est accru de 100,000. Nous comptons donc aujourd'hui 1.6 million de chômeurs officiellement recensés. Si l'on tient compte du chômage dissimulé, c'est-à-dire des personnes qui ont abandonné tout espoir de trouver du travail, nous avons en réalité au Canada 2 millions de chômeurs.

Le taux de chômage est le plus élevé dans ma province. Il s'y établit à plus de 17 p. 100. Ce problème, avec toutes ses répercussions sur le plan social, s'aggrave car, du fait de la durée de la récession et de la persistance du chômage, chaque mois 100,000 prestataires de l'assurance-chômage perdent leur droit aux prestations qui se sont épuisées. Vers quoi ces gens se tournent-ils? Ils n'ont d'autre choix que celui de se soumettre à une évaluation de leurs moyens d'existence et de demander l'assistance sociale.

C'est dans ce contexte et durant une période de temps limitée que nous étudions ce projet de loi. Il se trouve actuellement au Canada deux millions de chômeurs et il y a 100,000 personnes qui perdent leur droit aux prestations d'assurance-chômage chaque mois. Pourtant un bon nombre d'entre elles sont probablement chef de famille. Une fois de plus, on leur enlève les moyens de subvenir aux besoins de leur famille. Le gouvernement agit de façon mesquine et cruelle.

Si je n'avais pas participé au débat sur ce projet de loi, je n'aurais pas eu la conscience en paix et je suis convaincu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) n'a pas la conscience tranquille en ce moment. Ce projet de loi est contraire à la conscience sociale dont a fait preuve le ministre jusqu'à maintenant. Je ne crois pas qu'elle en soit satisfaite. Je ne crois pas qu'elle approuve le fait qu'on ait rejeté le principe de l'universalité. Je ne crois pas qu'elle se félicite que le programme des 6 et 5 p. 100 soit appliqué aux importants régimes sociaux du pays.

Il y a des gens qui prétendent que le montant d'argent en cause n'est pas très élevé et que le crédit d'impôt pour enfants comblera le manque à gagner. Toutefois, beaucoup de parents n'auront pas droit à ce crédit d'impôt. Nombre de Canadiens à faible revenu et à revenu moyen ne recevront pas suffisamment du crédit d'impôt pour enfants, à long terme, pour combler le manque à gagner des allocations familiales. Quel sort attend donc les chômeurs ayant une famille nombreuse? Peut-être ne pourront-ils pas acheter de souliers à leurs enfants? Peut-être ne pourront-ils pas vêtir ou nourrir leurs enfants convenablement? Voilà quelques-unes des conséquences du chômage à long terme, de nos jours, et de l'expiration des prestations d'assurance-chômage. Voilà ce qui se passera dans les provinces les plus pauvres où le nombre des assistés sociaux s'est accru et où les prestations de bien-être social ont été réduites. Nombre de familles sont actuellement dans la misère et n'ont plus les moyens d'habiller et de nourrir leurs enfants convenablement.